



## Pension alimentaire toujours pareille??Urgent

Par **harmony10**, le **02/02/2011** à **11:59**

Bonjour,

Je suis séparée depuis bientôt 10ans j'ai un enfant de 11ans, je suis en invalidité depuis 7ans..On n'était pas marié ni déclaré concubain.Il a reconnu l'enfant et la prend un WE sur 2. J'ai actuellement 200E mes revenus sont de 750.

Je vis avec ma fille chez ma mère.

Ma pension alimentaire n'a pas bougé depuis tout ce temps et à même diminuée!! Tout ça pour que Mr s'achète une voiture de marque Allemande.

Bref je ne disais rien jusque là pour éviter les conflits pour protéger ma fille.

Je pense même que je pouvais lui demander une pension compensatoire.

J'ai tenté de demander une réévaluation, mais cette fois je veux demander mes droits sans pour autant le plumer.La réponse était froide et sans retour..

Comment savoir ce dont j'ai droit?

Je voudrais éviter la justice mais je pense que ça va pas être possible et il va y avoir de la casse.

Merci

Par **Laure11**, le **02/02/2011** à **12:23**

[citation]**Je pense même que je pouvais lui demander une pension compensatoire.**  
[/citation]

Une prestation compensatoire ne concerne que les personnes mariées.

La revalorisation de la pension alimentaire tous les ans est-elle indiquée sur le jugement ?  
Vous contactez très rapidement un huissier avec votre jugement et vous lui expliquez votre situation (que la pension a diminué...)

Vous n'aurez aucun frais d'huissier.

Par **harmony10**, le **02/02/2011** à **13:23**

Il n'y a eu aucun jugement tout à l'amiable aucun papiers.je peux juste prouver avec mes

relevés que ça a baissé depuis 4ans.

Maintenant est ce que je peux faire réévaluer? je pense que c'est suivant son salaire non?

Par **harmony10**, le **02/02/2011** à **13:24**

Il n'y a eu aucun jugement tout à l'amiable aucun papiers. je peux juste prouver avec mes relevés que ça a baissé depuis 4ans.

Maintenant est ce que je peux faire réévaluer? je pense que c'est suivant son salaire non?

Par **Domil**, le **02/02/2011** à **13:58**

Vous ne pouvez rien exiger puisque tant qu'il n'y a pas de jugement, il n'est pas obligé de payer une pension alimentaire (j'espère que vous la déclarez comme revenu ?)

Faites une requête au JAF pour l'établissement de la pension alimentaire.

Par **harmony10**, le **02/02/2011** à **18:35**

Je le déclare oui bien sur. Donc j'ai aucun recours et s'il veut il donne rien??

Faudrait il que je passe par un avocat?

Par **Domil**, le **02/02/2011** à **20:01**

[citation]Je le déclare oui bien sur. Donc j'ai aucun recours et s'il veut il donne rien??[/citation]  
Si, faire une requête au JAF pour obtenir une pension.

[citation]Faudrait il que je passe par un avocat?[/citation]

Ce n'est pas obligatoire, mais je vous le conseille fortement, vu le contexte (ignorance manifeste de vos droits et de tout ce qui concerne tout ça)

Par **Laure11**, le **02/02/2011** à **20:45**

vous avez peut-être droit à l'Aide Juridictionnelle totale (avocat gratuit) ou partielle.  
Retirez un dossier de demande Juridictionnelle auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez, ainsi que la liste des avocats acceptant l'aide juridictionnelle.  
Contactez très rapidement un des avocats de la liste.